

BULLETIN DE LIAISON

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Vol. 23 n° 3

Janvier 1999

Centre de documentation
l'éducation des adultes et la condition féminine
CDEAL 170, rue Ste-Thérèse, bureau 101
Montreal (Québec) H2Y 1E6
téléphone (514) 876-1180

FAFMRO



Le vrai bogue de l'an 2000!

ÉLIMINATION DE
LA PAUVRETÉ
CHEZ LES ENFANTS
EN L'AN 2000

Bonne fin de siècle !

par Lucie Tétreault, présidente

L'année 1998 aura été le théâtre d'événements importants pour l'ensemble de la population du Québec. En tête de liste, on pourrait certainement mentionner les élections provinciales de l'automne que les médias nous ont présentées davantage en termes de sondages d'opinion, qu'en termes de débats autour des vraies questions de fond. Plus que jamais auparavant, la campagne électorale nous a permis de faire une visite guidée dans les coulisses du pouvoir, tandis que les candidats, de leur côté, tenaient un discours qui portait davantage sur la réduction du déficit et sur la légitimité de tenir ou non un référendum, plutôt que d'aborder directement des problèmes véritables comme celui de la pauvreté des femmes et des enfants.

Au cours des derniers mois, la *Fédération de associations de familles monoparentales et recomposées du Québec* a également eu sa part de dossiers chauds à défendre. Elle a notamment profité du contexte électoral pour participer, le 23 novembre dernier, à une importante conférence de presse sur la question de l'implantation des *Centres de la petite enfance* (CPE) et de ses effets sur les organismes communautaires Famille (OCF). En cette fin de décennie, la famille, en particulier les jeunes enfants, font à nouveau partie des *priorités gouvernementales*, mais quelles seront les diverses retombées de l'implantation des CPE sur les organismes communautaires qui offrent des services de soutien aux familles et qui ont développé des approches particulières ainsi qu'une expertise réelle et solide au fil des ans ?

Certaines de nos associations, en offrant de tels services à leurs membres, se retrouvent dans une position délicate quant à la pertinence de se transformer en CPE. La question du financement occupe évidemment une large place au centre de leurs réflexions, entre autres parce que les cadres de financement auxquels ils étaient habitués jusqu'ici risquent de

se subir d'importantes modifications. Deux travailleuses du *Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie* (une association membre de la *FAFMRQ*) nous font part, dans ce numéro, de leurs nombreux questionnements face aux nouvelles dispositions de la politique familiale concernant les services de garde. Pour sa part, Carol Gélinas, du *Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal*, nous présente un portrait plus large de la situation pour les OCF en regard de l'implantation des CPE.



En lisant ces articles, on pourra se rendre compte que les enjeux sont majeurs pour la survie des organismes communautaires Famille et il apparaît clairement, encore une fois, que la question de la reconnaissance des pratiques et de l'expertise de ces organismes est vitale dans la perspective d'un financement adéquat. D'autre part, la participation de la *FAFMRQ* à l'élaboration d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome se justifie d'autant plus que, les nombreuses réformes qui ne cessent d'avoir lieu dans l'ensemble des secteurs d'activités de la société québécoise affectent grandement l'ensemble des organismes communautaires. Nous tenions également, dans le cadre du présent numéro, à vous donner le pouls des travaux accomplis par le *Comité adviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome* et des enjeux qui sont en présence là aussi.

L'année 1999, la dernière avant l'an 2000, promet donc d'être elle aussi chargée de batailles à mener et de dossiers chauds à défendre. Au nom de la *Fédération*, je vous la souhaite toute empreinte de courage, de persévérance et d'espoir !

BULLETIN DE LIAISON

Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Mise en page

Jean Lepage

Impression

Centre hospitalier Angrignon

Collaboration

Élise Barrière
Chantale Dubuc
Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie

Carol Gélinas
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal

Hélène Génier
Danielle Saint-Sauveur
Lucie Tétreault
FAFMRQ

FAFMRQ



8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Télé. : (514) 729-6746
Site : <http://www.cam.org/fafmrq>
Adresse : fafmrq@cam.org

Un rapport à l'image du Comité

par Claudette Mainguy, agente de développement

Le 10 décembre dernier, le *Comité mixte sur la garde et le droit de visite des enfants* déposait son volumineux rapport. Ce comité a vu le jour lors de l'adoption des lignes directrices fédérales concernant les pensions alimentaires pour enfants. Madame Cools, une sénatrice libérale, avait exigé la création d'un comité qui se pencherait sur le problème du non respect des droits de visite en échange de son appui.

Pendant un an, le *Comité* itinérant a sillonné le Canada et a recueilli 520 témoignages, surtout de la part d'individus. Con-

Une vaste campagne d'éducation auprès des parents aurait été bien plus productive que d'édicter une nouvelle loi (...).

séquemment, les travaux du Comité sont teintés de la large place qu'ont pris ces parents, en guerre ouverte. Comme le dit le dicton : « les gens heureux n'ont pas d'histoire ». Ce ne sont donc pas ceux-là que le *Comité* a entendus. En outre, le *Comité* s'est bien gardé de consulter les groupes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence ou les groupes de femmes. Hormis les groupes de pères, peu de groupes ont pu faire valoir leur point de vue.

Le partage des responsabilités parentales

Parmi les grands changements proposés par le *Comité*, notons le remplacement des mots « garde » et « accès » par « partage des responsabilités parentales ». On ne peut être contre la vertu, puisqu'il ne s'agit pas d'imposer une garde partagée, nous dit-on, mais plutôt de reconnaître la responsabilité des deux parents. « Nous ne sommes pas en désaccord avec le fait que les deux parents soient responsables. Il y a beaucoup de travail à faire pour responsabiliser les hommes et, à l'inverse, pour apprendre aux femmes à délaissier une partie de cette responsabilité parentale. Une vaste campagne d'éducation auprès des parents aurait été bien plus productive que d'édicter une nouvelle loi qui, somme toute, ne changera pas grand-chose. »¹

Même si dans les faits plusieurs recommandations sont déjà prévues dans la *Loi du divorce* ou dans le *Code*

civil du Québec, il y a des éléments qui méritent réflexion. D'abord, la disparition du préjugé favorable envers la mère lorsqu'il s'agit de jeunes enfants et la possibilité que les enfants témoignent lors de litiges les concernant. Or, on ne précise pas l'âge où l'on pourra recourir au témoignage des enfants. De notre point de vue, il existe un réel danger d'envenimer les difficultés émotionnelles que vivront les enfants lors de situations conflictuelles. La rupture est un terrain fertile aux crises et à la violence. Des chiffres éma-

nant de la *Santé publique du Québec* font état, pour la période de 1988 à 1996, d'une augmentation de 18 % des meurtres d'un conjoint par l'autre. Le phénomène, à la hausse, est très majoritairement masculin et s'inscrit en général en période de divorce et de rupture²

Que fait-on de la violence conjugale ?

Le *Comité* a complètement négligé les réalités de la violence conjugale en recommandant que seuls les cas flagrants d'abus ou de violence pourront empêcher l'application du partage des responsabilités parentales. Que veut-on réellement dire alors par « partage des responsabilités parentales » ? De plus, quand on sait que seulement 10 % des cas de violence sont dénoncés, cela fait peur. Actuellement, combien de femmes vivent des assauts dans le silence, hésitant à dénoncer un mari ou un amant, inquiètes des conséquences d'une dénonciation susceptible de transformer un conjoint agressif en *enragé noir* qui voit *rouge sang* ? Une écrasante majorité de 90 % semble-t-il !

Nous croyons sincèrement que ce comité a eu un préjugé favorable pour les cas d'exception, négligeant tous les autres. Le seul élément positif à dégager de ses réflexions est sans aucun doute la recommandation visant à imposer aux parents une formation sur les impacts du divorce sur les enfants. Pour le reste, on repassera...

1 Lacroix, Liliane, *La Presse*, 11 décembre 1998, propos de Sylvie Lévesque

2 *Le Devoir*, 27 octobre 1998

Dans ce numéro...

Bonne fin de siècle !
par Lucie Tétreault, présidente

p. 2

Les services de garde communautaires p. 4
par Élise Barrière et Chantale Dubuc

Un rapport à l'image du Comité
par Claudette Mainguy

p. 3

Les enjeux de la politique familiale p. 5
par Carol Gélinas

En route vers l'an 2000
par Hélène Génier p. 7

La revanche d'une fille-mère
par Lorraine Desjardins p. 9

L'action communautaire autonome
par Lorraine Desjardins p. 10

Les services de garde en milieu communautaire : une espèce menacée ?

par Élise Barrière et Chantale Dubuc, Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie

L'impact de la nouvelle politique familiale concernant les Centres de la petite enfance (CPE) est un sujet chaud. Au Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME), nous sommes en pleine réflexion quant à la pertinence pour notre halte-garderie de devenir un CPE. Pour cette raison, nous avons accepté de partager nos questionnements face à la réforme et à son impact.

À l'automne 1997, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique familiale, nous avons subi une baisse importante du nombre d'enfants à notre halte-garderie en raison des places à 5 \$ en garderie, de la maternelle à temps plein et de la maternelle 4 ans. Notre halte-garderie survivra-t-elle à la création future de places à 5 \$ pour les enfants des autres groupes d'âges ? Nous ne remettons pas en question la nécessité d'offrir des services de garde de qualité accessibles aux parents, mais quelle place cette politique réserve-t-elle aux organismes communau-

ni de combler tous les postes puisque nous ne pouvons assurer la permanence. Notre halte-garderie ne s'autofinance que par les dons et les tarifs quotidiens modiques déboursés par les familles utilisatrices. Cet autofinancement permet, entre autres, l'achat de denrées alimentaires pour les repas et les collations qui sont servis aux enfants et l'acquisition de jouets éducatifs. Nous avons donc recueilli de l'information concernant la marche à suivre pour faire de notre halte-garderie un CPE et ainsi assurer la stabilité de l'équipe de travail auprès des enfants.

L'avantage majeur d'un tel changement est le financement. Cependant, toute la paperasse à remplir, les normes auxquelles il faut répondre et la structure plus rigide qui est imposée ont vite fait de refroidir nos ardeurs ! Dans l'éventualité où notre halte-garderie deviendrait un CPE, elle serait complètement indépendante, tant par son financement que par son fonctionnement (charte, conseil d'administration, etc.). Nous perdriions donc la gestion d'un

service essentiel nous assurant l'ajout constant de nouveaux membres. Seul un réel partenariat nous assurerait une plus grande influence quant aux orientations du service de garde que nous avons mis sur pied il y a plusieurs années. Mais comment entretenir un tel partenariat ? Quels



en seraient les termes et la durée ? Le ministère de la Famille et de l'Enfance y serait-il favorable ?

Il y a aussi le débat concernant le transfert possible des organismes communautaires Famille (OCF) au ministère de la Famille et de l'Enfance. Le sort de ces organismes en serait-il amélioré ? Dans notre région, nous en entendons vaguement parler, mais personne ne peut répondre à nos questions de façon claire.

Pourquoi réinventer la roue ?

Nous questionnons aussi le nouveau mandat que le ministère de la Famille et de l'Enfance a confié aux CPE en matière de compétences parentales. En tant qu'organisme communautaire Famille ayant développé, depuis 25 ans, une expertise en matière de soutien parental, nous nous sentons lésés. Pourquoi ne pas laisser ce mandat aux OCF qui, une fois financés de façon adéquate, pourraient offrir en partenariat avec les CPE un service encore meilleur aux parents ? Nous croyons que ce serait bénéfique, voire même essentiel au bon fonctionnement des CPE. En plus de l'augmentation du

(suite en page 6)

Notre halte-garderie survivra-t-elle à la création future de places à 5 \$ pour les enfants des autres groupes d'âges ?

taires ayant développé, au fil des ans, une expertise auprès des familles ?

Le financement : la carotte au bout du bâton

Notre financement actuel ne nous permet pas de réaliser tous nos projets



Les enjeux de la politique familiale pour les organismes communautaires

par Carol Gélinas, coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal

Automne 1996. Sommet sur l'économie et l'emploi. Présentation d'un modèle de CPE par le chantier sur l'économie sociale sous forme de projet pilote. Récupération du projet par madame Pauline Marois pour en faire un projet étatisé, mur à mur, à travers le Québec. Les garderies devant des Centres de la petite enfance devront diversifier tant leurs modes de garde (en installation et en milieu familial) que leurs types de services (garde de soir, de nuit et autres services à la famille). On demande également aux CPE,

Nous étions pourtant déjà inquiets que les nouvelles dispositions de la politique familiale fassent que les autres choix et les besoins des familles soient ignorés.

lors des modifications à leur charte, d'inclure dans leurs objets : soutien à la famille.

Pour les organismes communautaires Famille, à cette époque, on sentait un certain flou artistique autour de la définition des « autres services de soutien à la famille ». Nos instances de représentation n'ayant pas du tout été consultées sur ces projets, le développement prévu devant s'étaler sur cinq ans, le peu ou pas d'argent nouveau, faisaient en sorte qu'il n'y avait pas encore péril en la demeure à ce moment. D'autres dossiers nous concernant nous tenaient d'ailleurs fort occupés.

La création du *ministère de la Famille et de l'Enfance*, en juillet 1997, vient

confirmer la tendance de l'entonnoir vers le modèle unique. Les impacts sur les organismes demeurent ténébreux. Nous étions pourtant déjà inquiets que les nouvelles dispositions de la politique familiale, en privilégiant une seule avenue, fassent que les autres choix et les besoins des familles soient ignorés.

Il n'y a pas de fumée sans feu

À l'automne dernier, les rumeurs et les informations de diverses sources finissent par se croiser et se cumuler, nous confirmant que nos malaises jusqu'alors ressentis face à la politique gouvernementale n'étaient pas seulement dus à la paranoïa. Du *Regroupement des Centres de la petite enfance des régions de Québec et de Chaudières-Appalaches*, un mémoire à la Régie régionale demandant que les CPE soient reconnus comme organismes communautaires et contestant le financement des or-

ganismes communautaires existants qui n'ont, d'après eux, ni la mission, ni l'expertise quant à la stimulation des jeunes enfants. De *l'Université de Montréal*, un nouveau certificat en petite enfance et famille qui nous apprendra *comment rallier le parent comme partenaire dans l'intervention* ! Au moment de l'ébauche de ce certificat, à peu près tout ce qui bouge autour de la petite enfance a été consulté, sauf les familles et les organismes communautaires.

Du côté du Ministère, très peu d'informations formelles circulent. Cependant, on apprend que certains organismes dans différentes régions subissent des pressions afin de se transformer en CPE ou de se fusionner avec des CPE. Des

fonctionnaires du MFE proposent que le financement du programme de Soutien aux organismes communautaires (SOC) soit dénormé afin qu'un groupe puisse être à la fois organisme communautaire et CPE, lui permettant ainsi de conserver sa mission.



Carol Gélinas

C'est dans ce contexte qu'à Montréal, le *ROCFM (Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal)* et l'*AHGRM (Association des haltes-garderies de la région de Montréal)* organisent une assemblée publique afin d'obtenir, dans la mesure du possible, l'information la plus à jour pour que les groupes soient mieux éclairés sur les orientations du MFE et sur les opportunités et les pièges d'une éventuelle transformation. Nous avons invité madame Danielle Bordeleau du MFE, madame Anne Marquis de la Régie régionale (programme SOC) et madame Muguette Lemaire de Santé Canada (programme PACE). Une intervention d'une des participantes résume bien la rencontre : « J'ai l'impression aujourd'hui d'être en présence de trois maris. Le premier me dit : "Viens avec moi, la vie sera belle, j'ai plein d'argent à t'offrir." Le second dit : "Reste avec moi, nous avons été mariés pendant si longtemps qu'il serait absurde de se quitter ainsi." Et, le troisième dit : "Moi, tu sais, je suis souple. Je m'adapterai à n'importe laquelle des situations. »

Nous avons quand même pu recevoir la confirmation que, pour le moment, l'enveloppe de financement du SOC serait réservée aux organismes communau-

taires et que Santé Canada demeurerait lié aux critères de la Régie régionale pour son programme PACE. Ouf !!! Mais pour combien de temps ? Dans cette même rencontre, on nous a dit que toutes ces questions se discutaient à un niveau supérieur.

Nous avons interpellé ce *niveau supérieur* lors de la campagne électorale, sur la place des organismes communautaires dans la politique familiale, lors d'une conférence de presse organisée par l'ensemble des regroupements d'organismes Famille. Suite à cet appel, nous apprenons par les médias que, pour la ministre déléguée à la *Famille et à l'Enfance*, madame Nicole Léger, *le maintien du financement des organismes communautaires est acquis. Sa responsabilité pourra cependant changer de mains à la suite du repartage des tâches entre ministères qui se fera bientôt.*

Des acquis fragilisés

Cette réponse n'a rien pour apaiser nos inquiétudes quant à l'avenir des organismes communautaires Famille. **Le maintien du financement de nos organismes ?** C'est plutôt d'*augmentation* de notre financement dont nous aurions aimé entendre parler. D'ailleurs, le maintien, s'il ne se fait pas dans les mêmes conditions, peut étrangement ressembler

à une diminution. Quant aux « changeage de mains », ce peut être davantage menaçant.

Les nouvelles dispositions de la politique familiale ne sont pas arrivées toutes seules. Un ensemble de réformes (issues de *l'autre façon de gouverner*) ont modelé différemment le paysage québécois en vue de l'atteinte du sacro-saint déficit zéro : réforme de la santé, de la sécurité du revenu, de l'éducation, politique de régionalisation, économie sociale, ... Le développement de la politique familiale vient en soutien à la mise en œuvre des autres réformes. C'est avec un regard plus large, plus transversal de l'ensemble des changements survenus ces dernières années, que nous pouvons le mieux anticiper vers où la suite des événements nous mènera.

Le désengagement de l'État, dans l'ensemble des programmes sociaux, a provoqué une surcharge dans le milieu communautaire et un glissement dans la mission des groupes, les amenant à être des plus en plus des dispensateurs de services autrefois offerts par le réseau public. Le financement par programme, avec une gestion par résultats, a également modifié considérablement la vie associative des groupes. L'économie sociale vue comme la panacée de la fin du

millénaire ébranle nos principes.

Reconnaissance ou contrôle ?

Si nous reculons un peu dans le temps, on peut se rappeler que nous avons déjà eu des cliniques populaires et des garderies populaires. Aujourd'hui, nous avons des CLSC (qui se font assez malmener) et des CPE normés et contrôlés, non plus par leurs membres, mais par l'État. Une coordonnatrice de CPE nous disait récemment : « Avant, j'étais coordonnatrice de garderie, maintenant je suis devenue gestionnaire de CPE ! »

Alors, un des enjeux majeurs du développement de la politique familiale devient l'institutionnalisation des organismes communautaires Famille. Les autres organismes vivront les mêmes pressions à plus ou moins court terme. Pour un organisme, le choix deviendra de plus en plus difficile : obtenir plus de financement pour répondre aux besoins du gouvernement d'offrir une couverture de services à la population à moindres coûts, ou tenter de préserver une autonomie, tant dans son approche que dans ses activités.

Le prochain budget viendra préciser les orientations du gouvernement. Nous pourrons alors mieux savoir s'il nous est encore possible de faire des choix.

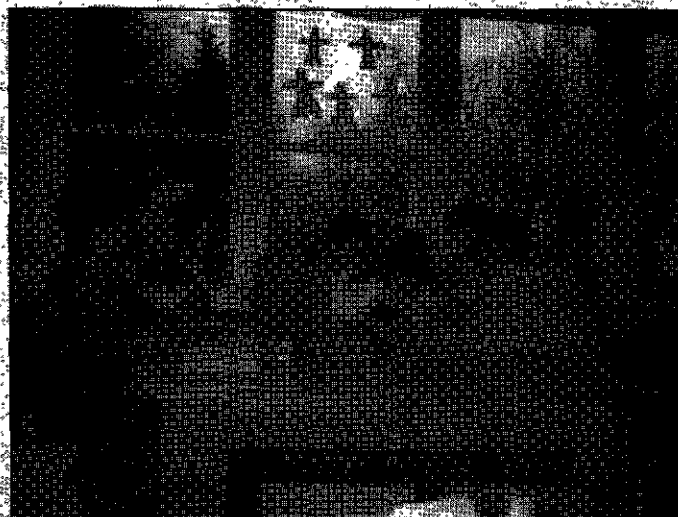
Les services de garde en milieu communautaire : une espèce menacée (suite de la page 4)

ratio éducateur / enfants, pourquoi donner aux éducateurs débordés le mandat de soutenir les parents en matière d'habiletés parentales ? Le *ministère de la Famille et de l'Enfance* prévoit-il augmenter le personnel en garderie pour éviter qu'il ne s'épuise ?

En conclusion

En ce qui concerne la possibilité pour notre halte-garderie de devenir un CPE, nous l'avons mise de côté. Pour avoir des installations conformes aux nombreuses exigences du ministère, des travaux trop importants seraient exigés. À la limite, il serait plus simple pour nous de déménager ! La seule avenue qui nous reste se-

rait d'associer notre halte-garderie à une garderie existante et ainsi créer un CPE en partenariat. Seul gain : un financement qui assurerait la survie de notre halte-garderie. Quand aurons-nous des réponses claires à nos questions ? Quand notre expertise auprès des familles et notre façon de faire seront-elles enfin reconnues ?



En route vers l'an 2000

par Hélène Génier, agente politique

« En 1989, les députés de la *Chambre des communes* ont voté à l'unanimité l'élimination de la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000¹. À un an de cette échéance, quand on sait qu'un enfant sur cinq est pauvre au Canada, on peut se demander si ce vœu sera réalisé...! Au cours des dernières années, un lot de nouvelles mesures d'aide à la famille (fédérales et provinciales) ont fait leur apparition. Avez-vous senti une amélioration dans votre budget? Ces politiques ont-elles eu un impact positif sur votre qualité de vie? Quels seraient les principaux changements à apporter?

Un projet sur la fiscalité et les politiques familiales

Afin de s'en faire une idée, la *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec* a mis sur pied un projet qui s'intitule « Fiscalité et politiques familiales ». Fort heureusement, notre projet a été retenu par le *Programme de promotion de la femme* et une subvention, sur deux ans, nous a été accordée par *Condition féminine Canada*. Cette subven-

En 1989, les députés de la Chambre des communes ont voté à l'unanimité l'élimination de la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000.

tion nous a permis de démarrer le projet cet automne, tel que prévu au plan d'action. Il s'agit principalement de tournées de consultation sous forme de rencontre / échange auprès des principales concernées, soit les mères de familles monoparentales ou recomposées, qu'elles soient membres de nos associations ou non.

Une trentaine de participantes et un participant ont déjà mis leur grain de sel

lors des deux rencontres tenues à *La Source* à Victoriaville et à *Re-Nou-Vie* à Châteauguay. Dans un premier temps, les participant(e)s ont été invité(e)s à partager leurs expériences sur les pensions alimentaires, l'aide sociale, le retour aux études, les services de garde, l'impact fiscal sur leur revenu disponible, etc.

La situation actuelle

Dans un deuxième temps, on effectue un survol de la situation actuelle. Saviez-vous qu'il existe au moins cinq façons différentes de calculer les besoins essentiels à la survie? Pour le premier adulte d'une famille, les besoins essentiels varient de 6 456 \$ à plus du double, dépendant de la mesure appliquée. À combien peut-on estimer les dépenses pour le premier, le deuxième ou le troisième enfant? Plusieurs furent en mesure d'évaluer, calculatrice en main, que la réalité est loin de correspondre aux montants fixés par les gouvernements.

Combien donne-t-on pour un premier enfant d'une famille monoparentale et pour celui d'une famille biparentale? L'aide varie-t-elle s'il y a deux revenus ou un seul revenu dans la famille? Qu'arrive-t-il lorsque votre situation change suite à une séparation ou à une recomposition? Les participants peuvent ensuite suivre, grâce à des tableaux, l'évolution de la situation financière de familles biparentales qui se séparent et se recomposent. Il devient ainsi

possible de comparer le montant disponible (après impôts et mesures d'aide) selon les divers modèles de famille. Ces portraits suscitent d'ailleurs divers questionnements. Par exemple, lors d'une recomposition, coupe-t-on trop rapidement les mesures d'aide à la mère?

Les visées gouvernementales

Finalement, on tente de voir aussi ce que les gouvernements visent par la mise

en place de leurs politiques. Ainsi, le gouvernement fédéral a choisi de cibler son soutien financier aux familles à faibles revenus, abandonnant ainsi le principe d'universalité de l'aide consentie aux familles pour élever leurs enfants. D'autre part, le gouvernement provincial tente de réduire l'écart entre les petits salariés et les personnes assistées sociales, afin d'inciter les femmes cheffes de familles à joindre le marché du travail.



Hélène Génier

Si l'incitatif est là, où sont les conditions qui favoriseront ce retour? Où sont les emplois décents? Où est passé la reconnaissance du travail des mères à la maison? Beaucoup de questions qui nous amènent à regarder ce qui se fait ailleurs, en particulier en Suède où, dans un contexte de plein emploi, il faut bien le dire, les femmes ont été encouragées à aller sur le marché du travail, et ce, avec une panoplie de moyens tels des congés parentaux, des garderies accessibles, l'équité salariale, la pension alimentaire garantie, etc.

Les sessions tenues à l'automne ont donné lieu à des échanges très enrichissants, tant du point de vue des personnes ressources que des participantes, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous préparons pour les sessions d'hiver. Les personnes ressources qui collaborent à ce projet sont Ruth Rose, professeure en sciences économiques à l'*UQAM* et Francine Lepage du *Conseil du statut de la femme*. En janvier, nous débarquerons au Saguenay / Lac St-Jean avant d'aller à Québec. Si vous êtes intéressées à participer ou si vous désirez que nous passions dans votre région, veuillez m'en faire part et je me ferai un plaisir de répondre à votre demande.



La Marche de l'an 2000

Dans le cadre de ce projet, nous nous proposons également de participer à l'élaboration des demandes qui seront adressées à nos gouvernements lors de la *Marche mondiale des femmes* en l'an 2000. Une première rencontre préparatoire à cette marche a eu lieu en octobre dernier à Montréal. Cent quarante déléguées d'une soixantaine de pays étaient au rendez-vous. Des revendications globales ont été adoptées autour de la lutte à la pauvreté et de la violence faite aux femmes, deux thèmes qui touchent particulièrement les femmes à travers la planète. Suite à la marche *Du pain et des roses*, il est apparu à plusieurs qu'il était temps de se rallier toutes ensemble pour faire entendre nos voix. Les marcheuses porteront non seulement les revendications globales, mais aussi des revendications nationales, c'est-à-dire plus proches de leurs réalités respectives.

Afin d'améliorer les conditions de vie des femmes, nous aurons *2000 bonnes raisons de marcher*. Le projet vous offre la possibilité d'exprimer vos besoins et vos désirs pour une vie meilleure. Il vous donne l'occasion de participer à l'élaboration de demandes que nous espérons voir porter par les marcheuses. Si ça vous tente de participer à une page d'histoire, vous êtes les bienvenues.

1 Rapport du *Conseil national du bien-être social*, automne 1998



Supportez nos efforts...

en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin

Table des tarifs

Format carte professionnelle : 25,00 \$

1/4 de page : 50,00 \$

1/2 page : 100,00 \$

1 page : 200,00 \$

Dans le prochain numéro...

Le prochain numéro du *Bulletin de liaison* portera notamment sur :

- Les préparatifs en vue de la *Marche mondiale des femmes de l'an 2000*
- Le colloque de la *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec sur la monoparentalité*
- Le bilan de la tournée régionale dans le cadre du projet « *Fiscalité et politiques familiales* » de la *FAFMRO* et...
- Les *pensions alimentaires et la perception automatique* : ou en sommes-nous ?

Date de parution : avril 1999

La revanche d'une fille-mère

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Ce n'est pas tout à fait par hasard si Claude Hallé s'est retrouvée en politique active lors de la dernière campagne électorale. D'ailleurs, si on se fie à sa définition personnelle de ce que devrait être l'engagement politique, on comprend vite pourquoi elle a accepté l'invitation du PQ à se présenter dans l'Outaouais aux élections du 30 novembre. Pour elle, faire de la politique c'est d'abord et avant tout une affaire de défense de droits et de mise sur pied de projets concrets pour améliorer le bien-être des gens. Or, de la défense de droits et de la mise sur pied de projets, ça faisait déjà des années que Claude Hallé en faisait dans sa région.

Lorsqu'elle a fondé l'Association des familles monoparentales de l'Outaouais, qu'elle dirige encore aujourd'hui, elle n'avait que 200 \$ en poche, mais elle disposait également d'un esprit d'entrepreneurship qui allait lui permettre d'aller frapper aux bonnes portes avec des arguments qui auraient le pouvoir de convaincre. L'univers particulier des ministres, des députés, des comités de développement économique et la façon d'aborder les diverses questions d'intérêt public lui sont donc rapidement devenus familiers et ont été pour elle l'occasion de faire des apprentissages importants.

Claude Hallé considère cependant que l'approche des femmes en politique diffère passablement de celle des hommes. Alors que ces derniers ont tendance à être plus brusques dans leurs rapports, les femmes semblent vouloir privilégier davantage les échanges pouvant mener à des idées nouvelles ou à des négociations. Quelle que soit leur orientation politique, il semble exister du côté des femmes une plus grande solidarité, une plus grande ouverture aux idées nouvelles, des possibilités de contacts basés davantage sur la négociation et sur le partenariat plutôt que sur la confronta-

tion. Bien que la masse critique pour qu'une culture politique se mette à changer soit évaluée à 20 % de femmes au pouvoir, Claude Hallé est d'avis que l'idéal serait que 50 % des sièges soient occupés par des femmes au Parlement du Québec. Mais, avant que cela puisse se produire dans les faits, il faudra attendre que les femmes soient moins majoritairement préoccupées par des questions de survie ou des considérations familiales qu'elles ne le sont présentement. Pour l'instant, la conciliation travail-famille continue à être une problématique essentiellement féminine au Québec.

Lors de la campagne électorale, il a semblé à madame Hallé que le discours officiel tournait toujours autour des mêmes questions : l'éducation, la haute technologie, la fusion des municipalités, des hôpitaux, etc., comme s'il n'y avait aucune place pour parler d'autres choses. La question de l'appauvrissement d'une partie de plus en plus importante de la population, par exemple, a encore une fois été escamotée. Bien sûr, fait remarquer madame Hallé, une grande majorité des personnes en difficulté ne vont malheureusement pas voter le jour du scrutin, et, comme les stratégies électorales ont pour but d'attirer le vote de ceux qui sont susceptibles d'y aller, les promesses des candidats sont davantage centrées sur les préoccupations des voteurs. Résultat : les intérêts des plus démunis de notre société sont rarement pris en considération et ils se retrouvent sans voix véritable au sein de la plupart des partis politiques.

Claude Hallé avoue qu'elle-même n'a pas voté avant l'âge de 25 ou 26 ans. Enceinte à l'âge de 17 ans, elle a d'abord



Claude Hallé

dû combattre un bon nombre de préjugés sociaux avant de pouvoir se tailler une place au soleil. Elle se souvient qu'au cours de ses premières années de maternité, le simple fait de travailler à acquérir une certaine autonomie lui demandait toute son énergie. Aller voter, à cette époque, lui paraissait donc comme totalement secondaire. Selon elle, beaucoup de femmes subissent encore aujourd'hui une

exclusion systématique en raison de leur statut de mère monoparentale. Même si les temps ont changé depuis l'époque où on pointait du doigt en disant à voix basse qu'une telle était *fille-mère*, les femmes cheffes de familles monoparentales sont encore aujourd'hui victimes de préjugés et de discrimination, ne serait-ce que dans la façon dont on les confine souvent à des conditions de vie déplorables.

Claude Hallé s'attendait un peu à ne pas remporter la victoire le 30 novembre dernier, l'Outaouais étant considéré comme l'une des forteresses libérales. Elle n'était donc pas déçue outre mesure de sa défaite, même si elle avait mené sa campagne avec tout l'enthousiasme et toute l'énergie dont elle dispose. Elle nourrissait toutefois un rêve très cher à son cœur : celui de devenir une voix pour toutes celles qui, comme elle l'a fait autrefois, ont à lutter quotidiennement pour assurer leur survie et celle de leurs familles. La campagne électorale terminée, les élections derrière elle, Claude Hallé n'a résolument pas l'intention de renoncer à son rêve. Quelle belle revanche ce serait, en effet, pour cette ex-fille-mère et pour toutes les femmes monoparentales du Québec, de voir enfin l'une des leurs siéger à l'Assemblée nationale !

Les défis de l'action communautaire autonome

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Pour Monsieur et Madame tout l'monde, ce qui définit le milieu communautaire, ce qu'on y accomplit comme travail et la pertinence des revendications qu'on y fait depuis plusieurs années peuvent paraître assez flous. En fait, nombreux sont les gens qui croient encore que les organismes communautaires sont, pour la plupart, de simples organismes de bienfaisance.

Le mouvement communautaire d'hier à aujourd'hui

Or, le mouvement communautaire autonome, c'est beaucoup plus que ça ! Le mouvement communautaire a pris naissance au Québec vers la fin des années soixante. Jusque là, les problématiques auxquelles l'État ne pouvaient répondre étaient généralement prises en charge par les communautés religieuses ou d'autres organisations de bienfaisance. Petit à petit, une culture démocratique et de nouvelles façons d'exercer la citoyenneté se sont développées au sein des divers organismes qui virent le jour à l'époque. Les mouvements de femmes, les organismes de

Aujourd'hui, le mouvement communautaire autonome compte plus de 4000 organismes provenant de 20 secteurs d'activité différents. C'est donc dire que les populations touchées par son action sont tout aussi nombreuses que diversifiées. En cette fin de millénaire, toutefois, les défis auxquels l'action communautaire autonome a à faire face sont de taille. Le désengagement de l'État dans des secteurs d'activités (comme la santé et les services sociaux, par exemple) a fait en sorte que le paysage s'est passablement modifié au cours des dernières années. D'une part, toute une panoplie de services qui étaient autrefois dispensés par l'État doivent maintenant être assumés par des organismes communautaires. D'autre part, certains organismes dits communautaires se sont créés de toutes pièces à partir de l'émergence de certains programmes gouvernementaux. C'est le cas actuellement des *Centres de la petite enfance*, qui découlent directement des nouvelles modalités de la politique familiale, ou des *Carrefours jeunesse emploi* qui ont vu le jour dans le cadre de la mise en place du *Secrétariat à l'action communautaire autonome*.

La démarche gouvernementale

Or, depuis les tout débuts de son existence, le mouvement communautaire autonome tente de faire reconnaître auprès du gouvernement l'apport important du communautaire pour la société québécoise. De son côté, le gouvernement péquiste faisait suite, en 1995, à l'engagement

qu'il avait pris à la veille des élections de reconnaître dans les faits cet apport en créant un *Secrétariat à l'action communautaire autonome*. C'est ainsi que furent créés le *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome*, le *Secrétariat à l'action communautaire du Québec* (devenu

depuis le *Secrétariat à l'action communautaire autonome*) et le *Comité aviseur du SACA* (composé de représentantes et représentants du milieu communautaire autonome). C'est lors du *Sommet sur l'économie et l'emploi*, tenu en 1996, que le gouvernement et les autres partenaires en présence ont reconnu la nécessité de doter le Québec d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Le dépôt, en 1997, d'un bilan de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire au Québec faisait le constat que ce dernier offrait un soutien de plus de 300 millions \$ par année aux organismes communautaires. Toutefois, cette évaluation ne faisait aucune distinction entre une définition large des organismes communautaires et ceux qui se réclament de l'action communautaire autonome. Un répertoire fut également constitué l'année suivante en vue d'une consultation gouvernementale auprès de l'ensemble des organismes communautaires. Près de 8000 organismes sont alors recensés tandis que le mouvement communautaire autonome dit n'en compter que 4000. Finalement, en septembre 1998, un *Comité d'orientation* composé de représentants du *Comité aviseur*, de représentants des différents ministères concernés et du SACA lui-même est mis sur pied. C'est ce Comité qui est chargé d'élaborer la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Le « a » de l'autonomie

En principe, tout cela semble augurer assez bien puisque l'adoption de la politique est prévue, selon le plus récent échéancier, pour l'automne 1999. Mais tout n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire... Dans les travaux du *Comité d'orientation* devant mener à l'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, les représentants des

Aujourd'hui, le mouvement communautaire autonome compte plus de 4000 organismes provenant de 20 secteurs d'activité différents.

défense de droits ou ceux dispensant de l'éducation populaire, par exemple, se dotèrent de plus en plus de moyens concrets pour faire entendre les préoccupations d'une part de la population qui, jusque là, étaient restées dans l'ombre.

ministères concernés et ceux du communautaire éprouvent certaines difficultés à s'entendre sur certains principes entourant la question de la reconnaissance. Pour les représentants gouvernementaux, le fait d'élaborer une politique de reconnaissance et de financement pourrait prendre davantage de pertinence dans la possibilité d'y insérer la totalité des organismes communautaires. Pour le mouvement communautaire autonome, cependant, il ne saurait être question d'inclure dans cette politique l'ensemble des 8000 OSBL (organisations sans but lucratif) qui existent présentement au Québec.

L'autonomie de l'action communautaire autonome est essentiellement une affaire politique. Les représentantes et représentants de l'action communautaire

d'autres sources que le *Fonds d'aide du SACA*. Or, si l'on se réfère au ministère de la Santé et des Services sociaux seulement, ce sont plus de 158 M \$ que le gouvernement a distribué l'an dernier aux divers organismes qui dispensent des services dans ce secteur, alors que le *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome* n'était que de 14 M \$. D'autre part, nombreux sont ceux des organismes financés par le MSSS qui ne répondent pas aux caractéristiques de l'action autonome puisqu'un certain nombre d'entre eux sont considérés comme des ressources intermédiaires, recevant leurs mandats directement de l'État.

Perspectives

À la base, la mission des organismes communautaires autonomes est essentiellement une mission de transformation sociale. Dans les travaux du *Comité d'orientation* qui ont eu cours jusqu'à maintenant et qui touchent l'élaboration d'une définition globale de l'action communautaire autonome, on retrouve notamment la question de la reconnaissance d'une identité propre, le fait que les organismes communautaires autonomes aient développé, au fil des ans, des pratiques, des structures de fonctionnement, une culture démocratique et des modes d'intervention qui constituent des alternatives réelles à ce qui est dispensé ailleurs, la nécessité d'un rapport libre et volontaire entre les utilisateurs de services et

les organismes, et le fait que la prestation du service lui-même ne soit jamais une fin en soi. Il s'avère donc d'une importance capitale, pour que ces organismes puissent poursuivre leur mission de transformation sociale, de continuer à avoir accès à une autonomie leur permettant de déterminer librement leurs règles de fonctionnement, leurs orientations et leurs pratiques, sans devenir de simples exécutants des mandats reçus de l'État.

Quelle forme devrait prendre, dans les faits, la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome ? Tiendra-t-elle compte des revendications portées depuis longtemps par le mouvement communautaire autonome ? Par ailleurs, suite au récent remaniement ministériel, on devra attendre de voir si l'échéancier proposé précédemment par le gouvernement tiendra le coup, c'est-à-dire : l'adoption, la publication et le lancement de la politique de reconnaissance et de financement à l'automne 1999.

D'ici là, cependant, l'étape d'élaboration et de rédaction de la politique, prévue pour le printemps, devra avoir été complétée, et c'est sans doute là que les trallements seront les plus importants. Le défi, de part et d'autre, sera sans doute de faire concorder les grands principes philosophiques d'une reconnaissance longuement revendiquée par les organismes d'action communautaire autonome et la dure réalité du partage du financement.

À la base, la mission des organismes communautaires autonomes est essentiellement une mission de transformation sociale.

autonome n'ont rien contre le fait que l'on finance adéquatement l'ensemble des organismes, sauf que, dans un contexte de restrictions budgétaires, il pourrait être tentant pour l'État de se donner bonne conscience en argumentant qu'il finance adéquatement le communautaire par bien

BULLETIN DE LIAISON

Abonnez-vous au Bulletin de liaison

15 \$ pour trois parutions, incluant les frais de poste et les taxes

Nom : _____
Organisme : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____ Tél. : _____

Veuillez envoyer votre chèque ou mandat poste à l'ordre de la FAFMRQ à :
FAFMRQ
8059, St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9

Entraide - Familles recomposées

Avez-vous parfois l'impression de vivre dans une tour de Babel où personne ne parle la même langue ?

Avez-vous peur que les enfants ne s'habituent jamais à leur nouvelle famille ?

Êtes-vous à la veille de vous décourager tellement vos *ex* changent vos plans à la dernière minute ?

Rêvez-vous encore d'une vie de famille détendue et harmonieuse ?



Notre groupe d'entraide propose des rencontres pour les couples recomposés leur permettant de débloquer la communication et d'échanger avec d'autres couples afin de trouver des pistes de solutions aux problèmes quotidiens qui les préoccupent.

Depuis plus de vingt ans, la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec est complice des luttes menées pour améliorer les conditions de vie des familles québécoises. Préoccupée par les problèmes humains occasionnés par la rupture, notre fédération a participé à l'élaboration d'un programme novateur qui offre aux familles recomposées la possibilité de prévenir de nouvelles ruptures en ayant recours à nos services et, à la demande de plusieurs d'entre elles, le premier groupe d'entraide a été mis sur pied le 20 janvier 1999. Ce groupe est réservé uniquement aux couples vivant une deuxième union et, nous l'espérons, permettra à ces derniers de venir partager des expériences, de connaître des trucs et, surtout, de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à vivre les difficultés au sein de leur deuxième union.

Venez partager vos expériences !

Renseignements : Danielle Saint-Sauveur, agente de projet, (514) 729-6666

Mme Sylvie Chénard
Centre de documentation en éducation
des adultes et condition féminine
Maison Parent-Roback (CDEACF)
110 rue Sainte-Thérèse bureau 101
Montréal Qc H2V 1E6

2/6
108(R)



CP 5 SUCC D,
MTL P Q
H3K 3B9